

Un guide pour encadrer la publicité "écologique"

Le **Bureau de la concurrence** vient de publier un guide de déclarations environnementales destiné aux publicitaires. Ce guide, élaboré en collaboration avec l'**Association canadienne de normalisation**, énonce les lignes directrices destinées à encadrer une communication corporative adéquate lorsque des éléments à caractère environnemental y sont en jeu. On y aborde les diverses déclarations écologiques fréquemment utilisées en publicité et donne des exemples de bonnes pratiques afin d'éviter toute indication fautive ou trompeuse.

Trois conseils sont notamment donnés :

- les déclarations vagues impliquant de façon générale des bienfaits pour l'environnement sont insuffisantes et devraient être évitées;
- les déclarations environnementales devraient être claires, précises et exactes, et non trompeuses;
- les déclarations environnementales devraient être vérifiées et étayées avant d'être données.

Par exemple, l'emploi d'un argument comme "produit durable" est à éviter, le guide soulignant que *"toute déclaration sur la durabilité d'un produit nécessite une analyse du cycle de vie, et ne peut être fondée sur un seul attribut du produit, comme son mode de gestion et d'extraction."* Il en va de même d'affirmations telles que "respectueux de l'environnement" ou "écologique", considérées comme trop vagues ; il est préférable de les remplacer par des formulations soutenues par des faits (ex : "ce produit consomme 20% moins d'électricité que notre modèle précédent").

L'utilisation de divers symboles (tels que la boucle de Möbius) et termes ("compostable", "dégradable", etc.) est également encadrée par le guide.

"Les entreprises ne devraient pas faire des déclarations environnementales à moins de pouvoir les justifier, dit la commissaire de la concurrence Sheridan Scott. Ce principe profitera aux entreprises légitimes et aux consommateurs en assurant une plus grande véracité dans la publicité faite sur le marché."

Pour télécharger le Guide pour l'industrie et les publicitaires, [cliquer ici](#).